



## Communiqué de Presse - 26 mai 2023 -

### **SAUVONS ENSEMBLE LE FRET FERROVIAIRE !**

En 2006, la **Commission Européenne a imposé l'ouverture à la concurrence du fret ferroviaire au nom de la sacrosainte concurrence libre et non faussée**. Cela devait permettre au marché de réguler et développer ce domaine indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique.

Aujourd'hui en 2023, où en sommes-nous ? Ce dogme libéral a-t-il permis de réduire le nombre de camions sur les routes ?

Non, bien au contraire puisque que se sont des millions de camions en plus, la part modale du fret ferroviaire étant passée de 18 % en 2015, à moins de 10 % aujourd'hui, alors que le nombre de marchandises à transporter n'a cessé d'augmenter.

Ainsi, sur la région Occitanie, 18 000 camions/jours franchissent le point frontière du Perthus et près de 58 000 poids lourds transitent chaque jour sur l'ensemble de la région.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, le secteur des transports est le plus contributeur avec 44% des émissions en Occitanie (source ATMO).

Tout comme dans le domaine de l'énergie, **laisser libre cours au marché ne permet que de défendre l'intérêt particulier de quelques-uns**, au détriment de l'intérêt général et des citoyennes et des citoyens.

Une procédure a été engagée par la Commission Européenne vis-à-vis de l'État français, pour distorsion de concurrence, à la suite de l'aide fournie à FRET SNCF en 2007.

A l'issue d'une réunion tripartite État / SNCF / organisations syndicales, et dans le cadre des échanges avec la Commission européenne, le ministre des Transports a annoncé qu'un accord a été trouvé entre le gouvernement et la Commission européenne.

**Cet accord va entraîner la liquidation de la SAS Fret SNCF, l'abandon de 30 % des trafics au profit des opérateurs ferroviaires privés.** Mais aussi la suppression de 10 % des effectifs (environ 500 cheminots), la création des 2 filiales de droits privés logées hors du Groupe Public Ferroviaire qui conduira à un transfert des cheminots restants, la cession de 53 locomotives aux opérateurs reprenant les trafics cédés. Et tout ceci à compter du 1er janvier 2024.

L'ensemble de ces mesures vaudraient abandon de la procédure engagée !

Cet accord va donc entrainer une disparition de la branche FRET ferroviaire du groupe SNCF.

Face à l'urgence climatique et sociale que vit notre pays, il est tant que l'État reprenne la main sur la politique des transports du pays, en utilisant l'outil indispensable qu'est FRET SNCF, seul à même de mener une vraie politique volontariste de relance du fret ferroviaire. Arrêtons de jouer à la dinette avec les gaz à effets de serre, et la santé de nos concitoyennes et concitoyens.

**Il est urgent de mettre en place un véritable plan industriel de transport de marchandises par rail dans ce pays**, de financer de nouvelles infrastructures mixte voyageurs-fret comme les LGV GPSO ou Montpellier-Perpignan, de réouvrir des triages dans chaque ville et de remettre en route le wagon isolé dans chaque département !

C'est la seule condition pour atteindre l'objectif des 25 % de la part modale d'ici 2050 !

**Il est encore temps de renationaliser les autoroutes, de faire payer au juste prix les transports routiers afin de financer le développement du rail, de revenir sur le dogme de l'ouverture à la concurrence et la réforme du ferroviaire de 2018 qui ne répondent à la hauteur des enjeux.** L'État français doit aussi imposer aux grands logisticiens comme Amazon ou La Poste une obligation minimale d'utilisation du mode ferroviaire jusqu'à atteindre progressivement l'objectif de 25 % en 2050.

Le succès grandissant du TER en Occitanie trouve sa source dans une politique de volume combinée à une politique tarifaire ambitieuse. L'État peut porter, s'il en a la volonté politique, notre modèle occitan d'offre et de volume pour développer le fret ferroviaire !

Plus qu'un plan communication ou un plan de casse de Fret SNCF, il est temps de mettre en place un vrai plan rail. Comment parler d'un plan vert européen et casser l'outil du fret ferroviaire français ?

Les élu.e.s CRC s'engagent à faire vivre et grandir une alternative à la destruction du fret ferroviaire auprès des salarié.e.s du secteur, des usagers et des usagères.

### **Jean-Luc Gibelin**

Vice-Président Mobilités  
pour tous et infrastructures  
de transports

### **Jérôme Monamy**

Membre de la commission  
Mobilités et Infrastructures

### **Jean-Marc Biau**


Membre de la commission  
Mobilités et Infrastructures


---

#### **Groupe CRC Hôtel de Région**

22 Boulevard du Maréchal Juin  
31406 Toulouse Cedex 9

-----  
201, avenue de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2

 [groupe-crc@laregion.fr](mailto:groupe-crc@laregion.fr)

 [pierre.lacaze@laregion.fr](mailto:pierre.lacaze@laregion.fr)



**Facebook**

@GrpCRCoccitanie



**Twitter**

@GrpCRCoccitanie